



COUPE DE FRANCE GRAVEL

Règlement
2026

SOMMAIRE

1.	Objet.....	3
2.	Calendrier.....	3
3.	Catégories d'âges.....	3
4.	Participation	4
5.	Conditions de circulation générales	4
6.	Engagements.....	4
7.	Port des maillots	5
8.	Matériel.....	5
9.	Attribution ordre de départ	6
10.	Appel des coureurs	6
11.	Cérémonies protocolaires	7
12.	Classement de la Coupe de France	7
13.	Publication des résultats	8
14.	Championnats de France 2026.....	8

1. OBJET

- 1.1 La Fédération Française de Cyclisme met en compétition la « **COUPE DE FRANCE de GRAVEL** ». Cette compétition se déroule sur plusieurs épreuves pour les catégories U17, U19, **U23**, Elite et Masters à l'issue desquelles est établi un classement général final.
- 1.2 Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.
- 1.3 La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

2. CALENDRIER

- 2.1 La Coupe de France de GRAVEL 2025-2026 se compose de 4 manches. Celles-ci auront lieu suivant le calendrier ci-après et concernent toutes les catégories d'âges selon le programme sportif :

Dates	Lieux
2 et 3 mai	Albi (81)
30 et 31 mai	Oloron Sainte Marie (64)
28 juin	Courcôme (16)
24 et 25 octobre	Châtelleraut (86)

3. CATEGORIES D'AGES

- 3.1 La Coupe de France de Gravel regroupe plusieurs épreuves réservées aux catégories d'âges ci-après :

Catégories	Âges au 31/12 (en 2026)
U17 (Fille et Garçon)	15-16 ans
U19 (Femme et Homme)	17-18 ans
Elite Femmes*	
Elite Homme*	
U23 Femmes et Hommes	19-22 ans
Hommes et Femmes	23-34 ans
Master 1	35-39 ans
Master 2	40-44 ans
Master 3	45-49 ans
Master 4	50-54 ans
Master 5	55-59 ans
Master 6	60-64 ans
Master 7	65-69 ans
Master 8	70 -74 ans
Puis de 5 ans en 5 ans jusqu'au plus âgé des inscrits	

* Sont considérés comme Elite :

- Licences FFC Elite pro/Elite dans les disciplines gravel, route, cyclocross, vtt xco, ou piste endurance
- Les 20 premiers des derniers championnats de France gravel Elite (incluant les 19-34 ans en 2025)
- Les qualifiés au championnat du monde gravel dans la catégorie Elite de l'année en cours

- Pour les catégories d'âge souhaitant participer en Elite, se rapprocher de la FFC. La DTN étudiera la demande de sur classement qui sera acquise pour le reste de la saison.

3.2 Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

4. PARTICIPATION

Le support d'organisation des manches de Coupes de France sera une épreuve de masse.

Les manches de Coupe de France sont ouvertes en participation (classement scratch) :

- aux licenciés FFC (femmes et hommes) possédant l'une des licences autorisées par la réglementation fédérale* (compétition et sport épreuves de masse ou Pass découverte valide) ou licenciés de nationalité française dans une fédération étrangère affiliée à l'UCI, titulaire d'une licence ouvrant droit à la compétition.

*Les licences autorisées de type « compétition » seront Elite Pro – Elite, Open 1/2/3 et Access 1/2/3/4 et les licences « Sport » épreuve de masse ou Pass découverte valide.

- aux non licenciés de nationalité française ou étrangère (justificatif médical : certificat ou module de santé accessible sur <https://compte.ffc.fr/>)
- aux licenciés titulaire d'une licence délivrée par une fédération étrangère affiliée à l'UCI (femmes et hommes)
- aux licenciés compétitions de la Fédération Française de Triathlon concernés par la convention avec la FFC

IMPORTANT : Seuls les licenciés FFC compétitions (Elite Pro-Elite, Open 1/2/3, Access 1/2/3/4) peuvent prétendre au classement général par point de la Coupe de France FFC ainsi que les titulaires des licences délivrées par une fédération affiliée à l'UCI.

5. CONDITIONS DE CIRCULATION GENERALES

Les épreuves de Coupe de France Gravel se déroulent sur voie publique, conformément aux règles techniques et de sécurité des épreuves cyclistes sur la voie publique de la FFC.

Le parcours emprunte routes et chemins ouverts à la circulation. : **Les différents parcours se feront sous le régime de la priorité de passage. Sur la route, les participants devront tenir leur droite pendant toute la durée de l'épreuve, et auront la priorité de passage à chaque intersection (un dispositif de sécurité sera mis en place). Néanmoins, il est recommandé de traverser ces intersections avec prudence.**

Les consignes des signaleurs et des forces de l'ordre doivent être respectées sans discussion. Ils sont là pour votre sécurité et celle des autres usagers.

6. ENGAGEMENTS

5.1 Engagements par Internet

Les licenciés FFC et titulaires des licences délivrées par une fédération affiliée à l'UCI s'engageront en ligne sur les plateformes d'inscription de la FFC (www.ffc.fr rubrique « Engagements Gravel ») ou s'engageront sur la plateforme de l'organisateur.

Les inscriptions en ligne seront closes le lundi précédant le week-end de compétitions à 20h00.

Aucun engagement n'est possible après cette date.

7. PORT DES MAILLOTS

- 6.1 Les participants doivent porter les maillots ci-dessous :
1. Le champion du Monde en titre doit porter ce maillot en course, s'il est encore titulaire de cette catégorie
 2. Le champion d'Europe en titre doit porter ce maillot en course, s'il est encore titulaire de cette catégorie
 3. Le champion national en titre doit porter ce maillot en course, s'il est encore titulaire de cette catégorie
 4. Les autres coureurs doivent porter prioritairement leurs maillots de clubs, de sélection départementale ou de sélection régionale
 5. Les coureurs membres d'un team Gravel Performance labellisé doivent porter le maillot du team.
- 6.2 Le port d'un maillot de champion régional ou départemental est autorisé pour les épreuves du calendrier fédéral gravel hors Championnats de France.
- 6.3 Les coureurs appartenant aux teams déjà labellisés dans d'autres disciplines sont autorisés à porter le maillot de leur team.

8. MATERIEL

- 7.1 Les vélos admis (cyclocross et gravel) dans les épreuves de la Coupe de France de Gravel devront répondre aux normes de l'Union Cycliste Internationale en vigueur.

Matériel obligatoire

- Casque à coque rigide homologué (normes CE)
- Vélo Gravel ou cyclo-cross en parfait état de fonctionnement
- Cintre de route/gravel/cyclocross obligatoire (cintre plat et prolongateurs interdits)
- Assistance électrique interdite
- Compteur GPS
- Téléphone portable, allumé et chargé
- Multitool (outil multifonctions)
- Kit de réparation pour pneus

Tout participant ne présentant pas ces équipements pourra se voir refuser le départ.

Matériel recommandé

- Coupe-vent ou veste imperméable
- Vêtements adaptés à la météo
- Capacité de 1 L d'eau minimum (ex : 2 bidons de 500 mL)
- Couverture de survie
- Ravitaillement personnel de départ

Tout équipement doit être solidement fixé. Toute négligence engage l'entière responsabilité du participant.

- 7.2 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

9. ATTRIBUTION ORDRE DE DEPART

8.1 Ordre de départ U23/Elite/23-34/Masters Femme-Homme

A la 1ère manche		A partir de la 2ème manche	
1	20 premiers du dernier Championnat de France Elite Homme	1	20 premiers du classement provisoire de la Coupe de France Elite Homme
2	20 premiers de la Coupe de France Elite Homme de l'année précédente	2	20 premiers du dernier Championnat de France Elite Homme
3	Autres concurrents	3	Autres concurrents

8.2 Ordre de départ U19 Femme et U19 Homme

A la 1ère manche		A partir de la 2ème manche	
1	20 premiers du dernier Championnat de France U19	1	20 premiers du classement provisoire de la Coupe de France U19
2	20 premiers de la Coupe de France U19 de l'année précédente	2	Autres concurrents
3	10 premiers du dernier Championnat de France U17	3	
4	Autres concurrents	4	

8.3 Ordre de départ U17 Fille et U17 Garçon

A la 1ère manche		A partir de la 2ème manche	
1	20 premiers du dernier Championnat de France U17	1	20 premiers du classement provisoire de la Coupe de France U17
2	20 premiers du dernier Championnat de France U17	2	Autres concurrents

- 8.4 Les cas exceptionnels non prévus dans les dispositions ci-dessus seront traités par le jury des arbitres en accord avec la Direction Technique Nationale.

10. APPEL DES COUREURS

- 9.1 Il n'y a pas de procédure de signature au départ des épreuves, c'est la confirmation des partants la veille de l'épreuve, puis l'appel des coureurs par les membres du jury des arbitres qui font foi.

- 9.2 Lors de l'appel des coureurs pour la mise en grille de chaque épreuve :

- Le coureur appelé a le choix de la place sur sa ligne de départ
- Si un coureur appelé est absent ou en retard, il perd donc sa place sur sa ligne de départ et prendra place sur la grille de départ au moment de son arrivée dans la zone d'appel des coureurs.

11. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

- 10.1 La répartition des cérémonies protocolaires est indiquée sur le programme sportif édité par l'organisateur.
- 10.2 Pour chaque podium d'une manche de Coupe de France seront récompensés les 3 premiers(ères) des classements Scratch ; Elite Hommes, Elite Femmes, **U23 Hommes, U23 Femmes, 23 -34 Hommes, 23-34 Femmes**, U19 Hommes, U19 Femmes, U17 Garçons, U17 Filles, Masters Hommes 1 à 8 et Masters Femmes 1 à 8.
- 10.3 Lors de la finale de la Coupe de France seront récompensés les 3 premiers(ères) des classements généraux finaux ; Elite Hommes, Elite Femmes, **U23 Hommes, U23 Femmes, 23 -34 Hommes, 23-34 Hommes, 23-34 Femmes**, U19 Hommes, U19 Femmes, U17 Garçons, U17 Filles, Masters Hommes 1 à 8 et Masters Femmes 1 à 8.
- 10.4 Durant la cérémonie protocolaire, les lauréats devront se présenter en tenue de coureurs. Le port de casquette, bonnet, lunettes, pantalon, collant ou sur-chaussures est libre lors de la cérémonie protocolaire de la Coupe de France, mais le coureur devra porter sur son buste les couleurs et partenaires avec lesquels il a participé à la course et sous lesquels il a été engagé.
- 10.5 Lors des protocoles officiels, ne doivent être présent que les seuls coureurs concernés, les officiels et quelques membres de l'organisation.

12. CLASSEMENT DE LA COUPE DE FRANCE

- 11.1 Tous les coureurs licenciés FFC ainsi que les titulaires d'une licence délivrée par une fédération affiliée à l'UCI participant à au moins une des manches de la Coupe de France peuvent figurer au classement général de la Coupe de France.
- 11.2 La Coupe de France de Gravel se compose de 3 ou 4 manches
- 11.3 Le classement général de la Coupe de France de Gravel sera établi par l'addition des points acquis sur chaque manche de Coupe de France de Gravel suivant des barèmes définis
- 11.4 Barème d'attribution des points par manche pour les catégories U17 à Elite :
 1er : 45 pts, 2e : 42 pts, 3e : 40 pts, 4e : 39 pts, 5e : 38 pts, 6e : 37 pts, 7e : 36 pts, 8e : 35 pts, 9e : 34 pts, 10e : 33 pts, 11e : 32 pts, 12e : 31 pts, 13e : 30 pts, 14e : 29 pts, 15e : 28 pts, 16e : 27 pts, 17e : 26 pts, 18e : 25 pts, 19e : 24 pts, 20e : 23 pts, 21e : 22 pts, 22e : 21 pts, 23e : 20 pts, 24e : 19 pts, 25e : 18 pts, 26e : 17 pts, 27e : 16 pts, 28e : 15 pts, 29e : 14 pts, 30e : 13 pts, 31e : 12 pts, 32e : 11 pts, 33e : 10 pts, 34e : 9 pts, 35e : 8 pts, 36e : 7 pts, 37e : 6 pts, 38e : 5 pts, 39e : 4 pts, 40e : 3 pts
- 11.5 Barème d'attribution des points par manche pour les catégories Masters :
 1er : 45 pts, 2e : 42 pts, 3e : 40 pts, 4e : 39 pts, 5e : 38 pts, 6e : 37 pts, 7e : 36 pts, 8e : 35 pts, 9e : 34 pts, 10e : 33 pts, 11e : 32 pts, 12e : 31 pts, 13e : 30 pts, 14e : 29 pts, 15e : 28 pts, 16e : 27 pts, 17e : 26 pts, 18e : 25 pts, 19e : 24 pts, 20e : 23 pts, 21e : 22 pts, 22e : 21 pts, 23e : 20 pts, 24e : 19 pts, 25e : 18 pts, 26e : 17 pts, 27e : 16 pts, 28e : 15 pts, 29e : 14 pts, 30e : 13 pts, 31e : 12 pts, 32e : 11 pts, 33e : 10 pts, 34e : 9 pts, 35e : 8 pts, 36e : 7 pts, 37e : 6 pts, 38e : 5 pts, 39e : 4 pts, 40e : 3 pts, 41e à dernier : 1 pt
- 11.6 Un coureur ayant déjà participé en catégorie d'âge, et basculant en catégorie Elite en cours de saison, conservera la moitié de ses points jusqu'au changement de catégorie.
- 11.7 Le coureur ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré leader de la Coupe de France de Gravel de la saison.
- 11.8 En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le nombre de participation sur la totalité des épreuves organisées, le nombre de meilleures places (places de premier, de places de second, etc) sur la totalité des épreuves organisées ; puis en dernier ressort il sera tenu compte de la place obtenue lors de la dernière manche de la Coupe de France.
- 11.9 A l'issue de chaque manche, un classement des Teams Gravel Performance sera établi selon les conditions suivantes :
 Les 6 meilleurs marquent des points pour le classement des teams, dans la limite des deux meilleurs par

catégorie (H ou F). Pour la catégorie Elite (H ou F) La grille de point est doublée. Les points sont attribués sur les coupes de France et le championnat de France sans Joker.

- 11.10 Le Team qui remportera le plus de point à l'issue de l'ensemble des manches sera déclaré vainqueur du classement final de la Coupe de France

13. PUBLICATION DES RESULTATS

Le classement à l'issue de chaque épreuve fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Fédération Française de Cyclisme : www.ffc.fr

14. CHAMPIONNATS DE FRANCE 2026

- 13.1 Pour l'ensemble des catégories, les 20 premiers du classement général de la Coupe de France (ou classement provisoire si le championnat se déroule avant la fin de la saison) seront placés en premières lignes des championnats de France, dans le sas de leur catégorie. Les autres concurrents partiront derrière.
- 13.2 Dans la catégorie Elite, la Direction Technique Nationale de la FFC pourra sélectionner d'autres participants.